

www.interbiocorse.org

Association à vocation
interprofessionnelle de l'agriculture biologique

Automne 2023 / Numéro 108

Le trait d'union de la filière biologique corse



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Calendrier des formations	p.2 3
Guide des producteurs AB	p.4
Bio in Festa 2023	p.5
Nouvelle baisse des aides à la Bio, la PAC échoue à faire la transition	p.13

TECHNIQUE

Productions végétales

Mise en place d'une culture de PPAM bio diversifiées	p.6 7
Zoom : Semi sur compost de déchets vert en maraîchage	p.8 9
Réseau de semences paysannes potagères corses	p.10 12
État d'avancé de l'étude : Mise en place d'une solution facilitatrice pour la commercialisation des produits AB sur l'île	p.14 15
Interprétation d'une analyse de sol	p.16 19

AUTRES

Commandes groupées	p.20
Poules pondeuses bio à vendre	p.20

Contact

p.20

Moral des agriculteurs et agricultrices bio à la loupe

L'Agence Bio a dévoilé en septembre dernier son tout premier baromètre du moral des agriculteur.rices bio. Cette étude révèle que malgré la crise qu'ils traversent, les producteurs sont fiers et heureux de s'être engagé dans la bio.

La première constatation est que 20% des 60 000 producteurs certifiés ont participé à cette enquête, ce qui indique à la fois la pertinence du Baromètre et la nécessité pour les agriculteurs de s'exprimer, alors que la demande ne correspond plus à l'offre. en matière de production biologique.

Les producteurs biologiques éprouvent une grande satisfaction à l'égard de leur choix. En effet, 86% des personnes exposées estiment que leur engagement en agriculture biologique contribue à leur bonheur, et un impressionnant 95% d'entre elles éprouvent de la fierté à produire selon les principes de l'agriculture biologique.

Opter pour le label AB leur permet de donner un sens profond à leur métier, en harmonie avec leurs convictions et leurs aspirations.

Comme on pouvait s'y attendre, les agriculteurs biologiques sont également fortement préoccupés par les multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés. La moitié d'entre eux déplorent le faible bénéfice réalisé sur une ou l'ensemble de leurs productions, tandis que 43%

s'inquiètent de la suppression des aides au maintien, et 38% font état d'une augmentation des dépenses liées à la production et à la main-d'œuvre.

Face à ces défis, les producteurs bio sollicitent un effort collectif, allant du citoyen-consommateur jusqu'aux autorités publiques, pour résoudre ces problèmes. Ils appellent à vendre la production agricole biologique à un prix équitable (55% des répondants), à renforcer la sensibilisation du grand public sur ce qu'est l'agriculture biologique et ses bienfaits (51%), à augmenter les aides (46%), à réduire les charges (40%), et à améliorer l'organisation des filières (38%).

Nouvelles aides dédiées à la communication

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, a annoncé en septembre, une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros par an pendant trois ans à partir de 2024, en complément de l'aide de trois millions d'euros déjà annoncé au mois de mai pour aider les agriculteurs bio à faire face à la diminution de la demande de leurs produits.

2 / Formations Inter Bio Corse

Calendrier formations Automne/Hiver 2023-2024



"Initiation à l'olfaction des huiles essentielles et à l'olfactothérapie"

- Jeu.19 et ven.20 octobre | CORSIC'AGROPOLE SAN GIULIANO
- S'approprier les bases de l'olfaction des huiles essentielles et de l'olfactothérapie
- Comparer olfactivement les différentes huiles essentielles.
- Gilles Fournil, *thérapeute, formateur en olfactothérapie*



"Gestion des maladies et ravageurs en maraîchage AB"

- Lundi 23 et mardi 24 octobre | CORTE
- Connaître et reconnaître les principales maladies et ravageurs des légumes
- Mettre en oeuvre des stratégies de lutttes adaptées aux problématiques et aux contraintes de son exploitation.
- Charles Souillot, *formateur, conseiller indépendant*



"Produire de la fraise en AB"

- Mercredi 25 octobre | Lieu à définir
- Introduire et/ou développer une nouvelle culture à forte valeur ajoutée dans son assolement
- Maîtriser techniquement et commercialement la mise en place d'un atelier fraise.
- Formateur : Charles Souillot, *formateur, conseiller indépendant*



"Comprendre le fonctionnement du sol et adapter ses pratiques"

- Mercredi 06 décembre | ODARC ALTIANI
- -Connaître et comprendre le fonctionnement de son sol
- Etre capable d'interpréter des analyses de sol
- Etre capable d'adapter ses pratiques culturales.
- Valentin Marie, *conseiller agrumes/viticulture - Inter Bio Corse*



"Raisin de table"

- Jeudi 23 novembre | CORSIC'AGROPOLE SAN GIULIANO
- Identifier les enjeux économiques de la culture de raisin de table
- Caractériser les différents modes de conduite et les bases de l'établissement de la vigne de table
- Citer les enjeux techniques de cette production
- Maîtriser l'éventail variétal pour optimiser son atelier raisin de table.
- Nicolas Vaysse, *conseiller spécialisé*



"Produire de la pistache en AB"

- Vendredi 24 novembre | CORSIC'AGROPOLE SAN GIULIANO
- Identifier les points clés des techniques de production et transformation de la pistache en AB.
- Nicolas Vaysse, *conseiller spécialisé*



"Sélection améliorative des semences maraîchères à la ferme"

- Mardi 19 et mercredi 20 décembre | CENTRE CORSE
- Mettre en place un protocole de sélection des semences selon un caractère spécifique.
- Focus sur les espèces de tomate et d'oignon. S'organiser collectivement et lancer des essais au printemps 2024.
- Chloé GASPARI - GRAB



"Transformation légumes"

- Mardi 16 et mercredi 17 janvier | Lieu à définir
- S'approprier les principales techniques de transformation et de conservation des fruits et légumes selon la réglementation en vigueur.
- Lorette Reynier, *formatrice CFPPA Lozère*



"Initiation- travail du métal "

- Du lundi 05 au mercredi 07 février | Lieu à définir
- Découvrir les bases du travail du métal adapté à la ferme
- Démystifier des outils comme la meuleuse ou le poste à souder
- Gagner en autonomie pour fabriquer, entretenir et réparer son matériel agricole
- L'atelier Paysan



"Entretien du tracteur"

- Jeudi 08 au vendredi 09 février | Lieu à définir
- Elargir ses compétences dans le domaine de la mécanique agricole.
- Acquérir les moyens d'être autonome face à une réparation et/ou une panne.
- Appréhender les clés de l'entretien du matériel pour limiter les pannes.
- L'atelier Paysan

POUR TOUTES LES INFORMATIONS CONTACT ET INSCRIPTION :

Tél : 04 95 38 85 36 / formation.biocorse@gmail.com

Formations Inter Bio Corse / 3

Les formations organisées par Inter Bio Corse peuvent être prises en charge par les fonds formation VIVEA (pour les agriculteurs à jour de leur cotisations MSA).
Inter Bio Corse est certifié Qualiopi ce qui permet également une prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles.
Les formations sont généralement limitées à 15 stagiaires.

Il est obligatoire de s'inscrire préalablement via les formulaires en ligne dédiés.
Les adhérents d'Inter Bio Corse à jour de leur cotisations sont prioritaires sur les inscriptions.

FORMATIONS	ORGANISMES	OCT.	NOV.	DEC.	JAN.	FEV.	RESPONSABLE FORMATION INTER BIO
Initiation à l'olfaction des huiles essentielles et à l'olfactothérapie	VIVEA						Charline LANDERIEUX
Gestion des maladies et ravageurs en maraîchage AB	VIVEA						Thomas MEQUIGNON
Produire de la fraise en AB	VIVEA						Thomas MEQUIGNON
Comprendre le fonctionnement du sol et adapter ses pratiques	VIVEA						Valentin MARIE
Raisin de table	VIVEA						Valentin MARIE
Produire de la pistache en AB	VIVEA						Valentin MARIE
Sélection améliorative des semences maraîchères à la ferme	VIVEA						Charlotte PORCHIER
Transformation légumes	VIVEA						Charlotte PORCHIER
Initiation w- travail du métal	VIVEA						Thomas MEQUIGNON
Entretien tracteur	VIVEA						Thomas MEQUIGNON



Les formations Inter Bio Corse 2022 en chiffres

- Stagiaires formés : 146
- Formations réalisées : 14
- Taux de satisfaction des stagiaires : 97.41 %



Certifié pour les actions de formation

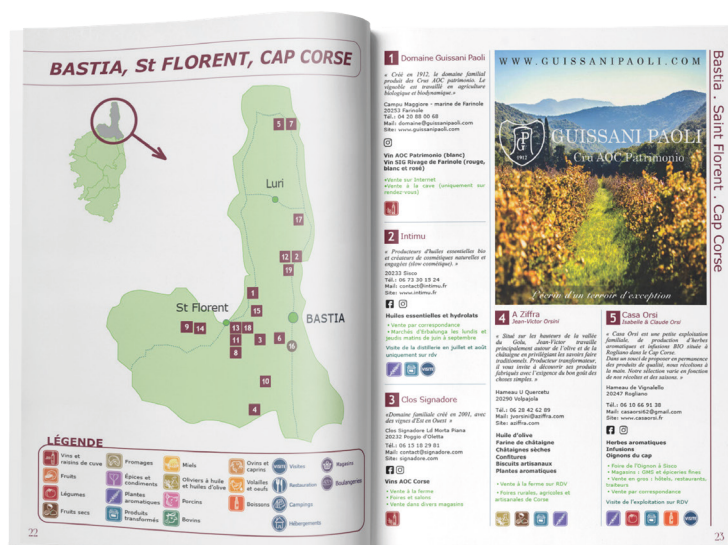
4 / Actualités Régionales

Guide de l'Agriculture Biologique Corse édition 2023/2024

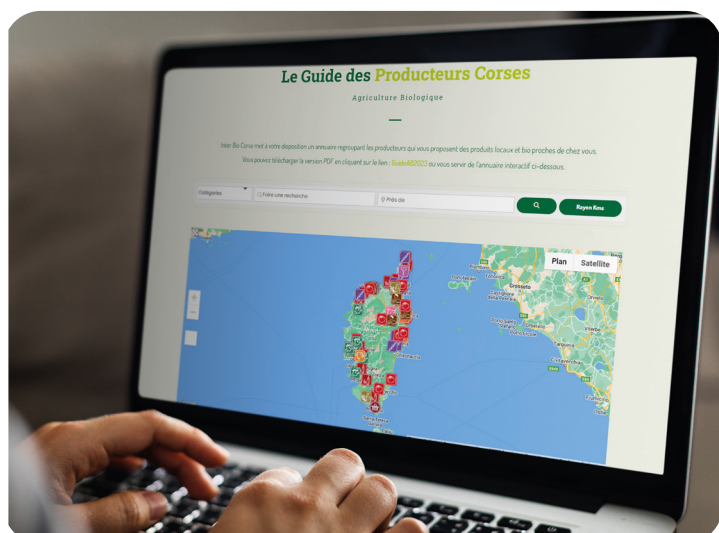


La nouvelle édition du Guide de l'Agriculture Biologique Corse est disponible dans les différents offices du tourisme de la Région ainsi que chez certains commerçants.

Le guide recense plus de 80 agriculteurs, transformateurs et distributeurs.



Retrouvez la version numérique du guide sur notre site internet
www.interbiocorse.org
ou en flashant le QR code ci-dessous



QR code vers www.interbiocorse.org

Bio in Festa 2023



La vingt-et-unième édition de Bio in Festa s'est déroulée du 13 mai au 8 juillet dans toute la région.

Une nouvelle fois la filière biologique s'est mobilisée pour organiser des manifestations de promotion.

Le public est allé à la rencontre des producteurs sur les exploitations agricoles et a pu découvrir les lieux de production, le savoir-faire et les produits.

Durant ces journées portes ouvertes les visiteurs ont pu participer à différents ateliers tels que, l'initiation à la distillerie solaire, la fabrication de produits naturels mais aussi s'informer sur la biodiversité du jardin et les insectes avec les techniciens d'Inter Bio Corse.



Dégustation de vins bio au Domaine A Peraccia



Atelier cosmétique au Domaine Amuredda



Repas bio et ambiance musicale au Domaine Peraccia



Visite guidée à la Ferme Sorbelle



Démonstration distillation chez Tdivina



Mise en place d'une culture de PPAM bio diversifiées

Technicienne : Charline Landerieux

Vous souhaitez implanter des PPAM diversifiées, voici les premières questions à se poser avant de se lancer.

Quel précédent pour les PPAM ?

L'objectif est d'avoir un sol bien structuré, sans adventice, riche en MO.

Avec un précédent « maquis », le nettoyage du terrain sera très important, il faudra veiller à sortir les racines, branches et ne surtout pas les enfouir pour éviter tout risque sanitaire.

Avec un précédent « prairie », le sol sera bien pourvu en humus, et bien structuré (sauf si la prairie a subi du sur pâturage).

Mais la gestion des adventices pourra être difficile.

L'idéal est de mettre en place avant la culture de PPAM un engrais vert couvrant et concurrentiel vis-à-vis des adventices.

La préparation du sol

Un travail du sol avec des outils à dents est à privilégier pour permettre un décompactage du sol, sans retournement des horizons.

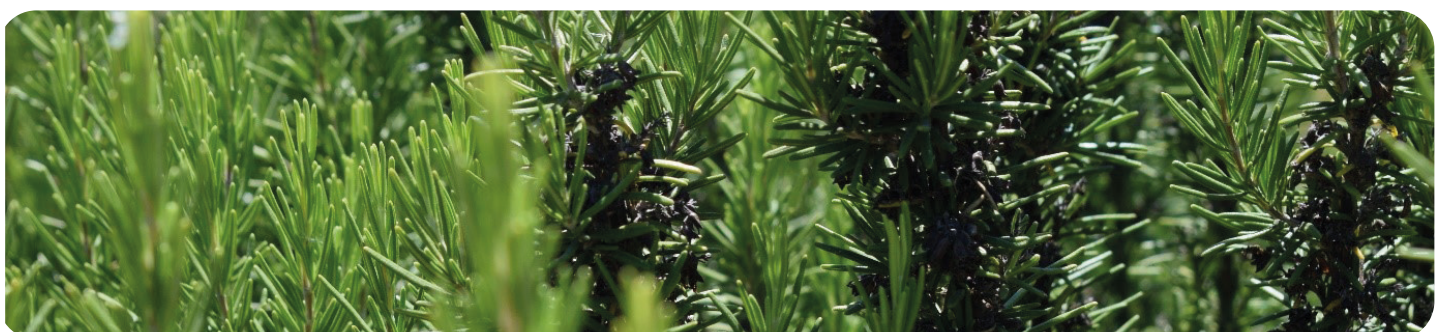
Un passage de herse peut compléter ce travail de sol, pour préparer le lit de semence.

L'objectif est d'obtenir un lit de semence régulier, ni trop fin, ni trop épais, d'avoir un sol meuble mais ressuyé.

Exigences d'emplacement

Chaque plante a des exigences particulières concernant son emplacement, voici quelques exemples :

	Sol											Climat / Exposition					
E : exige X : préfère A : s'accommode	Profond	Limoneux	Sablo-limoneux	Argileux	Frais, humide	Riche	Pauvre	Calcaire (pH>7)	Acide (pH<7)	Pierreux	Séchant	Faible altitude	800 à 1500m	Ensoleillé / chaud	Sec	À l'abri du vent	Ombragé
Camomille romaine	A	A	A	A			X	A	A	A	A	A		A	X		
Fenouil commun	X	A	X	A		X						E	A	X			
Mélisse officinale		X	A	A	A	X		A	A	A		X	A	X			
Menthe poivrée		A	A	E	E	X		A	A			X	A	X		X	
Romarin		A	A			A	X	X	A	X	X	E		E	X	X	
Sauge officinale		A	A	X		X	A	X	A	X	X	E	A	E	X		
Thym vulgaire		A	X	X		A	E	X	A	A	X	E	X	E	X		
Verveine officinale		A	A	E	E	A	A	A	A	A		E	A	X			A
Helichryse italienne		A	X				A		X	A	X	A	A	E	A		



Productions végétales - TECHNIQUE / 7

Implantation

Pour faire votre plan d'implantation, il faut connaître les espacements idéaux entre les plants. Pour l'espacement entre les lignes, il faudra raisonner en fonction du matériel utilisé (passage de roues du tracteur, etc)

Il faudra prendre en compte les rotations nécessaires entre 2 cultures du même type, voici à titre indicatif, la durée minimale entre 2 cultures identiques

Basilic, romarin, sauge, thym : 3 ans
Anis vert, fenouil, aneth, persil : 4 ans
Lavande, menthes, mélisse : 5 ans

Espacement entre plants pour quelques plantes :

Plante	Espacement (cm)
Camomille	35 à 40
Fenouil	15 à 20
Mélisse	30 à 35
Menthe poivrée	15 à 20
Romarin	40 à 50
Sauge	50 à 70
Thym	20 à 30
Verveine	40 à 50



Il faudra également penser à prendre en compte la durée de vie de chaque culture

Gestion du temps de travail :

Il sera important de réaliser un calendrier d'intervention pour chaque plante, afin d'évaluer la charge de travail au cours de l'année. Cela pourra orienter le choix des plantes à cultiver ensemble.

Fertilisation

Une analyse de sol peut être envisagée pour connaître les apports qui seront nécessaires pour chaque culture. Dans tous les cas, avant implantation, un apport de fumier ou de compost est conseillé.

Voici les besoins en éléments majeurs de quelques PPAM



	Rendement (T/ha)	Norme de fumure (kg/ha)			
		N	P	K	Mg
Camomille	1.2	50	10	70	5
Fenouil	1.5	80	25	150	20
Mélisse	5	110	20	140	30
Menthe poivrée	5.5	110	25	200	15
Romarin	4.5	60	10	90	15
Sauge	5	120	15	150	15
Thym	4	60	10	85	10
Verveine	4	90	15	100	15

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à contacter la conseillère en PPAM, Charline Landerieux
Téléphone : 06 32 19 25 41 | Email : c.landerieux.biocorse@gmail.com

Zoom : Semis sur compost de déchets vert en maraîchage

Technicienne : Thomas Mequignon



Cette technique consiste à semer directement une culture sur un lit de compost de déchets vert. Elle peut être facilement mise en œuvre sur petite surface pour des cultures en semis direct tel que carottes, épinards, betteraves...cultures souvent délicates sur la gestion de l'enherbement. D'autant plus que les opérations de désherbage interviennent généralement à des périodes clé dans la saison, où le temps manque souvent...

L'épandage

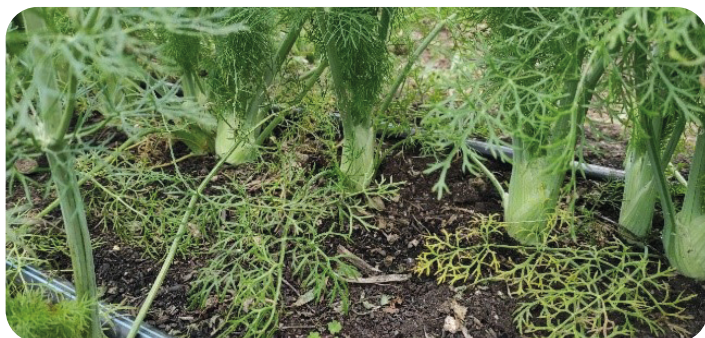
Il doit être uniforme et l'épaisseur de la couche d'au moins 5cm afin d'empêcher efficacement la levée des adventices annuelles se trouvant dans le sol. L'utilisation d'un compost criblé (0/20 au minimum) permet un meilleur contact avec la graine et un semis plus précis.

Cette technique ne permet pas de gérer les vivaces, elles seront ralenties mais traverseront le paillage. Le choix de la parcelle est alors primordial.

Certains producteurs occultent pendant plusieurs semaines avant l'épandage afin de diminuer la pression des vivaces. D'autres éliminent manuellement les vivaces avant l'épandage. La mécanisation est possible et se fait à l'aide d'épandeurs à compost sur certaines fermes pratiquant cette technique sur des surfaces plus conséquentes.



Au lycée de Borgo, deux types de composts criblés sont utilisés. Une première couche avec du 0/20 et une seconde avec du 0/10



Essai de semis direct de fenouil



Essai avec de la betterave : semis très hétérogène par manque d'irrigation

Productions végétales - TECHNIQUE / 9

Le semis :

Il se fait à l'aide d'un semoir manuel classique (mono rang ou multi rang), l'idéal est de le plomber afin de maximiser le contact de la graine avec le compost et homogénéiser ainsi la levée.

L'utilisation d'un bon semoir permet un semis de précision, régulier et à une densité optimale

Cette technique permettant de s'affranchir du désherbage mécanique, une densification à l'optimum de la culture peut être envisagée. Des maraichers sèment jusqu'à 10 rangs de carotte sur une planche de 1.2M, à condition toutefois d'avoir la densité adéquate sur le rang (2 à 3cm).

Cette densification permet d'augmenter le rendement (jusqu'à 10kg/m² pour la carotte) et d'amortir le coût du compost. Certains producteurs enchainent plusieurs cultures et augmentent encore la rentabilité de cette technique, la planche est alors occultée pendant quelques semaines pour un nettoyage avant la remise en culture.

Le compost sèche vite en surface, une attention particulière se portera sur le maintien d'une humidité suffisante pendant la levée et les premières semaines d'implantation. Un bon système d'irrigation par aspersion avec une répartition la plus homogène possible, est fortement recommandée. Sur certaines exploitations, une occultation à la bâche est effectuée juste après le semis, pendant quelques jours, afin d'accélérer la levée et permettre de maintenir une humidité suffisante pour la levée. Par la suite, le compost servant de paillage, l'évaporation s'en trouve limitée.

Cette technique peut être intégrée dans une rotation en vue d'augmenter le taux de matière organique du sol : 300t/ha de compost élèveraient théoriquement de 3% le taux de matière organique. Pour rappel, la matière organique est le carburant de la vie dans le sol, elle a un effet structurant et permet d'augmenter la rétention en eau.

Un essai avec différentes modalités d'épandage (100 et 300 T/ha) est actuellement en cours sur une parcelle du lycée de Borgo, afin de mesurer l'impact d'apports massifs sur le sol sur plusieurs années.



Levée de carottes



Essai de navet



À la récolte

En chiffres au lycée de Borgo sur la carotte :

- 5 cm = 300t/ha (variable selon densité du compost)
- 90 € la tonne livrée
- 420 Kg de compost pour 15m² de planche
- 38 € de compost pour une planche de 15m²
- 7 kg le rendement au m²
- 25 minutes : mise en place pour 15m² avec 2 UTH
- 5 minutes : temps de désherbage par planche



Avantages :

- Réduction du temps de désherbage et de la pénibilité
- Augmentation du taux de matière organique du sol

Vigilances :

- Gestion de l'irrigation plus délicate lors de la levée
- Protection quasi inefficace sur les adventices vivaces

Où se procurer du compost de déchets verts :

- Cervione : Groupe Baldassari (06 78 90 02 24)
- Calvi : Balagne recyclage SARL à Calvi (06 09 48 55 88)
- Ajaccio : Ferti compost (07 70 29 45 28)

Réseau de semences paysannes potagères corse

Technicienne : Charlotte Porchier

InterBio Corse accompagne une initiative paysanne autour de l'utilisation des semences paysannes chez les maraîchers professionnels. L'idée est de créer un réseau d'échange de semences de qualité parmi les adhérents d'InterBio Corse.

Les objectifs de ce collectif sont de :

- Gagner en autonomie sur les fermes,
- Conserver des savoir-faire et le patrimoine végétal corse,
- Utiliser des variétés adaptées au contexte pédoclimatique et au réchauffement climatique,
- Favoriser l'entraide entre les maraîchers.

Cette année de lancement a permis d'identifier 14 maraîchers prêts à s'investir dans le projet. Chaque participant a reproduit au moins une semence à partager avec le collectif. Certaines de ces variétés sont dites locales : oignon venacais, tomate paesana, aubergine du cap. D'autres sont inscrites au Catalogue officiel et librement reproductibles : tomate Prune noire, potimarron Uchiki kuri par exemple.

Cette diversité de variétés reproduites permet d'une part de diffuser et d'entretenir les variétés corses auprès des maraîchers, ainsi que de perpétuer des saveurs auprès des consommateurs. Et d'autre part, d'adapter des variétés plus courantes à notre contexte pédoclimatique au fil des saisons.

Sur cette thématique d'adaptabilité des variétés et de la sélection des semences, une formation aura lieu les 19 et 20 décembre avec l'intervention de Chloé Gaspari. Membre du GRAB, elle est formatrice sur la reproduction des semences et co-animatrice du réseau Edulis en région PACA. La formation portera sur les principes de la sélection améliorative avec un focus sur la tomate et l'oignon, et la mise en place d'essai pour la saison 2024. Nous profiterons aussi de son retour d'expérience sur le fonctionnement des réseaux existants en PACA et de leurs premiers résultats.

La circulation des semences au sein du réseau

Il existe plusieurs types de réglementations encadrant l'utilisation des semences potagères. On peut identifier 4 cas de figure :

Les variétés inscrites au catalogue et couvertes par un COV (Certificat d'Obtention végétale) : généralement des variétés hybrides récentes qui ne s'inscrivent pas forcément dans les objectifs du réseau d'échange.

Les variétés inscrites au catalogue mais appartenant au domaine public : le COV a expiré, ces variétés sont librement reproductibles et échangeables entre agriculteurs.

Les variétés non inscrites au catalogue : concernent entre autres les variétés locales et les variétés non homogènes.

Les variétés non réglementées : concernent les PPAM, quelques espèces de céréales et les courges de type *moscata*.

Variétés inscrites au Catalogue européen	Variétés non inscrites
Tomate Prune noire Tomate Joie de la table Tomate Pera d'Abruzzo Courge Green Hokkaido Potimarron Uchiki kuri Patidou (Sweet dumpling) Laitue Oreille du diable	Tomate paesana Aubergine Thaï verte Aubergine Dourga Aubergine Ronde du cap Oignon venacais Haricot rouge strié à écosser

Variétés reproduites cette saison 2023 par les maraîchers adhérents

Les **variétés dans le domaine public** et **celles non réglementées** sont librement reproductibles et les transferts de propriété (don, échange, vente) sont autorisés.

La loi contraint les transferts de propriété **des semences non-inscrites** entre professionnels.

Productions végétales - TECHNIQUE / II

Pour ces variétés on peut rappeler que la culture, la vente de la récolte, la reproduction de semence et la sélection sont autorisés. Il est aussi autorisé de vendre ces semences en spécifiant "pour un usage amateur"

Plusieurs variétés reproduites par les membres du réseau rentrent dans cette catégorie, notamment les variétés corses. Heureusement, des solutions existent pour faire circuler ces semences au sein du collectif. Voici deux pistes identifiées qui sont déjà en application dans les réseaux du continent :

L'entraide agricole : Le Code rural permet aux exploitants d'échanger du matériel ou des services via l'entraide agricole. Un simple contrat d'entraide entre agriculteurs justifie l'échange de service de façon équitable. Il s'agit de la méthode idéale pour encadrer les échanges de semences paysannes entre professionnels, c'est le circuit que nous privilégierons.

Projet de recherche et de sélection : des transferts de propriété sont possibles en 'petites quantités' lorsque l'usage s'inscrit dans un projet de recherche. Le fruit de la récolte peut être commercialisé par l'exploitant. Ce système peut permettre de mettre en place des essais variétaux, et d'inclure des semences issues du milieu amateur.



Aubergine du Cap Corse



Oignon venicais

En pratique, voici les deux points à établir pour finaliser un échange de semence :

1. Catégorie règlementaire de ma variété :

Je peux échanger librement des semences inscrites au catalogue (mais non protégées par un COV) ou non-réglémentées avec mes collègues maraîchers. Pour les variétés non-inscrites, j'effectue un échange dans le cadre de l'entraide agricole en tenant à jour un cahier d'entraide.

2. Certification Biologique de la semence :

Le cahier des charges AB impose la certification AB des intrants tels que les semences. La reproduction de semence sur la ferme est parfaitement autorisée. Pour encadrer les échanges dans le réseau, deux cas de figure peuvent se présenter :

Je reçois une semence d'une exploitation AB : Je référence mes échanges dans mon cahier de culture pour justifier de leur provenance AB (nom de la variété, nom de l'exploitant, quantité, date, fournisseur d'origine).

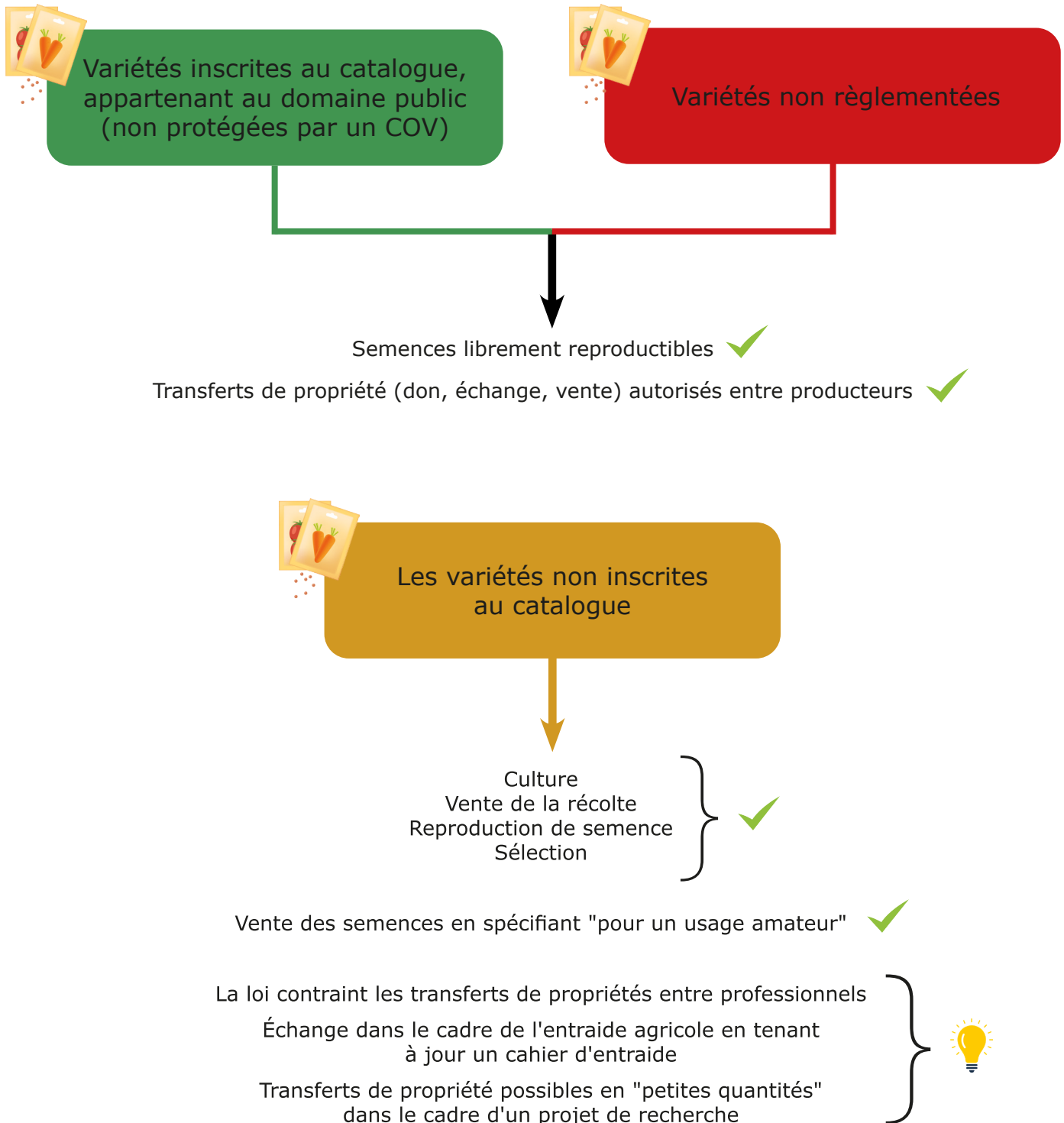
Je reçois une semence d'une exploitation non-certifiée AB ou en conversion : échanges possibles uniquement pour des variétés non-inscrites au catalogue (variétés locales), je référence ces échanges dans mon cahier de culture et je fais une demande de dérogation auprès de mon organisme certificateur pour justifier de son indisponibilité en AB auprès des semenciers.



Si une variété est disponible en AB chez un semencier (voir disponibilité sur semences-biologiques.org), l'exploitant est dans l'obligation de se fournir avec du matériel végétal certifié.

12 / TECHNIQUE - Productions végétales

LA RÉGLEMENTATION



Pour en savoir plus sur la réglementation :

Site du Réseau Semences Paysannes (<https://www.semencespaysannes.org/>)

Webinaire 'Semons notre autonomie' par l'association SOL et Maxime Schmitt, infographie à télécharger (<https://www.youtube.com/watch?v=dcATsHN0gG8>)

Consulter le Catalogue officiel français (<https://www.geves.fr/catalogue/>) et européen (<https://ec.europa.eu/food/plant-variety-portal/>)

Source : communiqué de presse de la FNAB

Nouvelle baisse des aides à la Bio, la PAC échoue à faire la transition



Paris, le 06/10/2023

Hier le ministère de l'agriculture a annoncé une nouvelle baisse des montants que les agriculteurs bio vont toucher via l'aide environnementale de la PAC dite « écorégime ». Alors que les agriculteurs bio demandent un paiement à 145 euros par hectare et par an, reconnaissant leurs pratiques environnementales et les économies pour l'Etat qu'elles génèrent, le paiement est abaissé à 92 euros au lieu des 110€ précédemment annoncés. La raison : le triste « succès » de cet écorégime, qui a été demandé par plus de 90% des agriculteurs français, s'est félicité le ministre en juillet 2023.

Qui a vidé l'enveloppe de l'écorégime ?

L'INRAE a publié en avril 2023 une analyse révélant que la totalité des agriculteurs français allaient accéder au niveau de base du paiement de cette aide environnementale sans aucun changement de pratique et plus d'un tiers au niveau supérieur.

« On avait dénoncé il y a deux ans le détournement de cette aide qui devait être un revenu environnemental incitant la transition et qui finalement est une aide au maintien en agriculture chimique » explique Philippe Camburet, « tout a un prix et ce sont les agriculteurs et agricultrices biologiques qui le payent, en dépit du bon sens »

Et pourtant en 2021, la Cour des comptes dénonçait déjà une politique de soutien à l'agriculture biologique qui n'était pas à la hauteur.

Le ministère de l'agriculture doit faire la transparence sur les fermes et le nombre d'hectare qui ont accédé aux trois niveaux de l'écorégime et évaluer rapidement l'impact environnemental de cette aide.

« Le bio a de l'avenir, il faut qu'on lui donne les moyens de son avenir »

Ce n'est pas la déclaration d'un militant écologiste mais celle du ministre de l'agriculture le 21 septembre 2023 au salon Tech&Bio. « On aurait pu penser qu'il avait pris la mesure de la situation actuelle mais il semble que ce soit l'inverse. Alors que les céréaliers bio rejoignent leurs collègues bio dans la crise et qu'on attend toujours d'avoir accès aux mesures classiques de régulation du marché, cette nouvelle baisse a un goût amer » conclut Philippe Camburet.

La FNAB réitère ses demandes qui sont les seules à pouvoir sauver la transition écologie en agriculture et la filière bio :

Un écorégime bio à 145 euros par hectare ;

La réaffectation des reliquats des 340 millions d'euros de l'aide conversion bio à la filière biologique par d'autres moyens (soutien à l'installation, soutien à l'accompagnement technique, soutien à la consommation, soutien à la recherche) ;

L'accès aux outils de régulation de marché pour les filières biologiques : financement du stockage, financement du déclassement, financement de la réduction volontaire de production.

Contacts : Philippe Camburet,
Président de la FNAB
06 77 94 85 19



14 / TECHNIQUE - Productions végétales

État d'avancé de l'étude – mise en place d'une solution facilitatrice pour la commercialisation des produits AB sur l'île

Technicienne : Suzon Lamotte

Pourquoi réaliser une étude sur la commercialisation ?

C'est en 2013 que le CIVAM Bio Corse modifie ses statuts pour devenir Inter Bio Corse, association à vocation interprofessionnelle, en vue d'accueillir en son sein les opérateurs de l'aval, les transformateurs et les metteurs en marché de la filière biologique corse.

C'est dans cette vision interprofessionnelle qu'Inter Bio réalise une étude ayant pour but de mettre en place une solution facilitatrice au niveau de la commercialisation permettant de relier amont et aval. L'objectif final étant de mettre en relation les producteurs, toutes filières confondues et les consommateurs (restauration collective, GMS, transformateurs, distributeurs et particuliers).

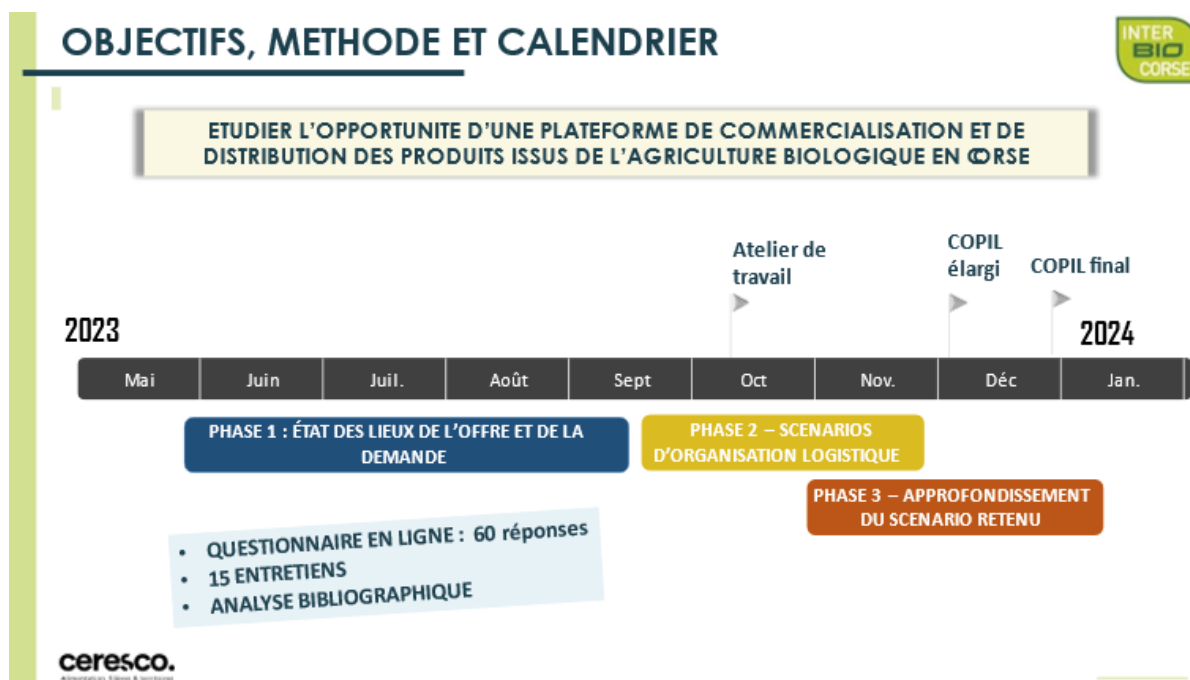
Les grandes étapes de l'étude :

L'étude, réalisée en lien avec notre prestataire CERESCO se déroule sur 6 mois et s'articule autour de 3 phases ;

1ère phase : Etude de l'offre et de la demande (besoins spécifiques des producteurs toutes filières confondues, et besoins de l'offre : les magasins, restauration collective etc.)

2ème phase : Elaboration de plusieurs scenarios (solutions de commercialisation)

3ème phase : approfondissement du scenario retenu



La première étape a permis de mettre en lumière les besoins des producteurs ; une enquête a révélé les systèmes de productions et attentes spécifiques de 60 producteurs, toutes filières confondues. (L'agriculture Corse regroupe 600 producteurs certifiés, l'enquête représente donc 10% de l'ensemble des producteurs AB Corse).

Rapide panorama des réponses obtenues (60 producteurs enquêtés) :

Les débouchés actuels sont globalement satisfaisants, et principalement orientés en vente directe, sous différentes formes.

→ Un **intérêt mitigé** pour un **système de commercialisation en commun**

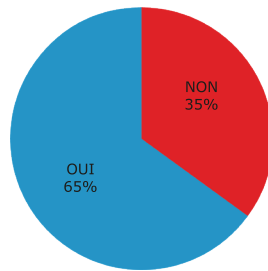
Les arboriculteurs et viticulteurs sont moins intéressés car ils sont déjà organisés

La crainte qu'un projet commun ne fonctionne pas

La crainte de la déstabilisation de démarches existantes : magasins de producteurs etc.

Productions végétales - TECHNIQUE / 15

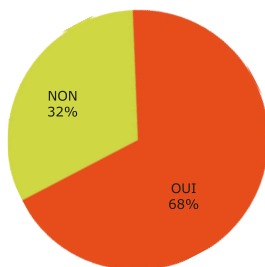
Etes vous satisfait de vos débouchés actuels?



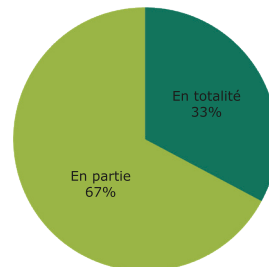
→ Il existe néanmoins un intérêt pour **la mutualisation du transport**,

La part des agriculteurs ayant intérêt à mutualiser des étapes logistiques est restreinte aux segments de commercialisation hors vente directe. Les producteurs les plus isolés sont particulièrement intéressés par un système de mutualisation logistique. Et en particulier les producteurs de légumes.

Seriez vous prêts à externaliser la livraison de vos produits?



Dans quelle proportion seriez vous prêts à externaliser la livraison de vos produits?



Conclusion de cette première phase d'étude :

Des producteurs principalement en demande de solutions de transport mutualisé

Les débouchés actuels sont globalement satisfaisants, principalement orientés en vente directe, sous différentes formes.

Malgré quelques capacités logistiques existantes dans les fermes, il existe un intérêt pour des solutions logistiques mutualisées : soit pour réduire les coûts de transport ; soit, plus ponctuellement pour atteindre de nouveaux marchés. Les maraîchers sont particulièrement intéressés par ces solutions, aux côtés de quelques arboriculteurs et autres exploitants en produits transformés.

Des débouchés actuellement moins porteurs pour le bio et un marché limité, mais des opportunités potentielles auprès des magasins spécialisés ;

La conjoncture actuelle crée des tensions sur le marché bio qui rendent les distributeurs frileux

Des bassins de vie et des contraintes géographiques qui font apparaître 2 à 3 points de centralité (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio)

Des approvisionnements des lieux de distribution en produits bio déjà organisés (les producteurs livrent ou font appel à de la prestation de transport) mais des coûts logistiques importants

Des initiatives préexistantes sur l'Île, qui poursuivent des objectifs communs ;

Des pistes d'actions pour la mutualisation du transport, voire pour d'autres étapes logistiques (stockage)

Des projets sont actuellement en réflexion, bien que pas encore opérationnels, et non spécifiques à l'AB

Suite de l'étude :

Des pistes de solutions ont été formulées dans le cadre de la première étape de l'étude ; elles seront approfondies au cours d'un atelier de travail avec différents partenaires.

Les scénarii seront détaillés, puis l'un d'entre eux sera par la suite approfondi.

Solutions liées à la mutualisation du transport

Solutions incluant une ou des plateformes logistiques de stockage

Solution proposant d'autres solutions de support logistique.

16 / TECHNIQUE - Productions végétales

Interprétation d'une analyse de sol

L'association Inter Bio Corse travaille depuis plus de 15 ans sur le fonctionnement des sols agricoles en Corse. Chaque année, une vingtaine de diagnostics de sol est effectuée chez les agriculteurs. Cette méthode, qui regroupe observations de terrain et analyse de laboratoire permet d'évaluer le niveau de fertilité d'un sol, ses atouts et contraintes afin d'adapter ses pratiques.

Une analyse physico-chimique de sol comprend plusieurs indicateurs : granulométrie (sable, limon, argile), taux de matière organique, C/N, pH, teneurs en éléments minéraux (P, K, Mg, Ca) et oligo-éléments. Le bon fonctionnement du sol est indispensable en agriculture biologique et celui-ci est en partie déterminé grâce à l'interprétation des indicateurs d'une analyse de sol, dont les plus importants sont le taux de matière organique et le C/N.

1. Différents types de matières organiques

Bien que ne représentant qu'une petite fraction du sol (1 à 3 % de la masse des sols), les matières organiques sont l'un des constituants les plus importants. Elles ont un impact direct sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol. Le taux de matière organique optimal est déterminé en fonction du type de sol et de la culture en place. Sur prairies par exemple, ce taux peut dépasser les 5 % alors qu'un taux de 2 % est satisfaisant pour une culture de vigne en sol sableux. Pour information, ce taux est calculé selon la formule suivante : $\% \text{ MO} = \text{C (carbone)} \times 1,72$.

Le taux de matière organique est lié à la proportion d'argile dans le sol :

- 10 % d'argile = 3 % de matière organique
- 15 à 25 % d'argile = 2 à 3 % de matière organique
- 30 % d'argile = 3 à 4 % de matière organique

Dans le sol, la **teneur souhaitable en matière organique** est comprise entre **2** et **3%**.

La matière organique du sol est présente sous 2 différentes fractions :

→ Matière organique à dégradation lente

La matière organique à dégradation lente peut être appelée matière organique stable ou précurseur d'humus. Elle contient principalement du carbone et de l'humus. Elle est issue des racines, des feuilles et des bois qui se décomposent sur place. Les couverts végétaux, s'ils sont détruits tardivement, constituent également une source de carbone et d'humus. Les **amendements organiques** (compost, fumier) sont les produits les plus riches en humus. Ils permettent d'entretenir ou de **redresser un taux de matière organique**.

Cette matière organique lente est directement considérée comme agent de structure, puisqu'en se dégradant, elle forme principalement de l'humus nécessaire à la formation agrégat (assemblage de particules minérales et organiques). Elle constitue également un réservoir nutritif et libère chaque année des éléments minéraux disponibles pour la culture. L'humus est chargé négativement, comme pour les argiles, il est **capable de fixer et d'échanger des éléments minéraux** (P-K-Ca-Mg) avec la solution du sol augmentant ainsi la capacité de fixation du sol (= CEC). L'humus a une capacité de rétention en eau importante. On estime que l'humus est capable de **retenir 10 fois son poids en eau**. L'humus est un élément essentiel au fonctionnement du sol.

→ Matière organique à dégradation rapide

La matière organique à dégradation rapide peut être appelée matière organique labile ou facilement minéralisable. Elle contient principalement de l'azote et du sucre. Ces éléments sont présents dans les engrais verts ou les enherbements lorsqu'ils sont détruits et enfouis jeunes. Les **engrais organiques** contenant une fraction azotée sont des produits riches en azote, adaptés à une **stratégie de fertilisation**.

Cette matière organique rapide stimule l'activité biologique du sol. Ainsi, les micro-organismes produisent un gel collant, le mucus, qui agglomère les particules en petites mottes formant la structure grumeleuse. Cette matière organique qui est rapidement dégradée par l'activité biologique **libère des éléments minéraux** (= minéralisation) indispensables à la **nutrition des plantes**.



Productions végétales - TECHNIQUE / 17

Il est possible de connaître les proportions de ces 2 différentes fractions (MO à dégradation lente / rapide) en demandant le « fractionnement de la matière organique » au laboratoire lors de la réalisation d'une analyse de sol (coût environ 80 €). Cette analyse n'est nécessaire que pour des sols présentant un taux de MO élevé (4 à 5%) afin d'étudier plus précisément sa qualité. En revanche, le meilleur **indicateur de qualité de la matière organique** du sol reste le **rapport C/N** (Carbone/Azote).

2. C/N du sol : état organique et biologique du sol

Dans le sol, le rapport C/N (Carbone organique sur Azote total) est un indicateur **indispensable** du fonctionnement du sol qui renseigne sur la capacité du sol à décomposer la matière organique. Plus le rapport C/N d'un sol est bas (< 10) plus la décomposition de la matière organique y est rapide.

Des sols à C/N élevés (> 10) correspondent à des sols dans lesquels la décomposition de la matière organique est difficile (condition asphyxiante, acidité excessive...). Les C/N élevés compris entre 16 et 18 peuvent être régulièrement observés dans les sols de la région.

Dans cette situation, l'amélioration des conditions de sol (travail de sol, chaulage, apport de matière organique rapide) est impérative pour favoriser la décomposition de la matière organique.

→ En agriculture, les sols ayant un **C/N de 10 à 11** correspondent à un **fonctionnement de sol optimum** pour la décomposition de la matière organique.



C/N de la MO du sol

Valeur C/N	8	9	10	11	12	14
Décomposition de la matière organique	Rapide		Moyenne		Lente	

3. Choix du produit

3.1 Amendement organique (structurant)

Les amendements organiques sont des **produits riches en humus** destinés à **entretenir ou augmenter le taux de matière organique du sol**. La concentration en éléments fertilisants (N-P-K) est faible, de ce fait ces produits ne peuvent pas répondre entièrement aux besoins d'une culture. Les amendements organiques ayant un **C/N compris entre 13 et 15** sont adaptés à la plupart des conditions de sol. A partir d'un C/N > à 17, l'amendement peut engendrer une « faim d'azote », qui se traduit par la consommation de l'azote du sol par les micro-organismes au détriment de la culture. L'amendement organique doit être **épandu sur toute la surface en automne - hiver**. En complément, un apport d'engrais organique azoté nécessaire à la nutrition de la culture est recommandé au printemps.

Sur les parcelles ayant des taux de matière organique < à 2%, des apports de compost ou fumier sont recommandés. Selon la concentration en humus du produit, environ **50 T/ha d'amendement organique** sont nécessaires **pour augmenter le taux de matière organique du sol de 0,5 %**.

3.2 Engrais organique (fertilisant)

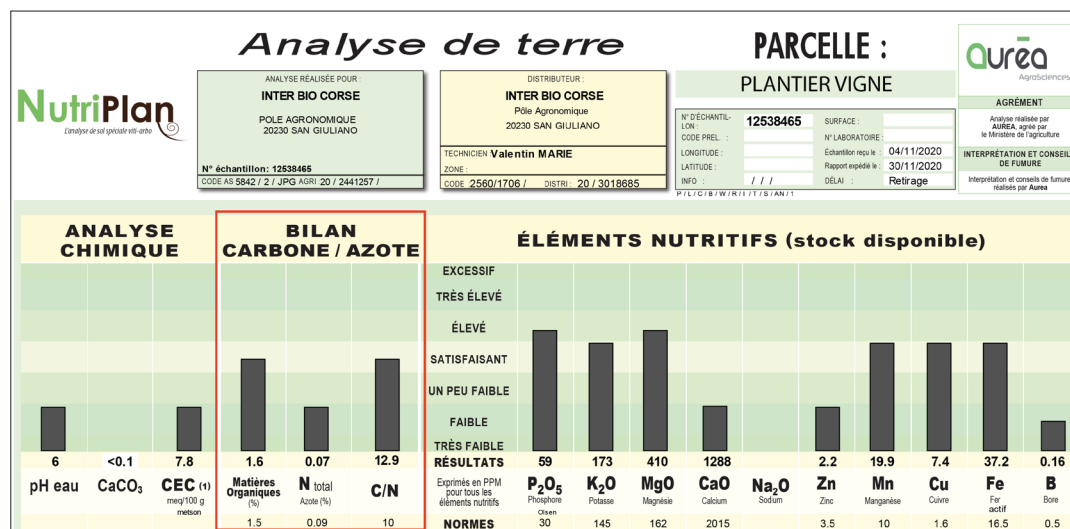
Les engrais organiques contiennent des **éléments fertilisants (N-P-K)** essentiels à la **nutrition de la plante**. Leur concentration en humus est relativement faible en comparaison avec des amendements organiques. Pour cela, ils ne peuvent pas être utilisés dans un objectif d'apport de matière organique. Les engrais organiques ayant un **C/N compris entre 6 et 8** ont une libération azotée progressive qui correspond aux besoins de la plupart des cultures. Pour les cultures exigeantes, certaines cultures maraîchères et les agrumes, les engrais riches en azote (10 à 13 % d'N) et à C/N < à 4 sont adaptés à une stratégie de fertilisation. Ces produits peuvent être **apportés au printemps**, de fin février à début mars et plus tard selon les besoins de la culture. Leur incorporation au sol et leur localisation proche du plant sont impératives pour garantir une dégradation de l'azote organique en azote minéral et être accessible aux racines.

C/N d'un produit organique

	Engrais organique					Amendement			
VALEUR C/N	4	6	8	10	11	12	14	16	20
Vitesse de minéralisation	Très rapide à rapide Quelques semaines			Moyenne Quelques mois			Lente à très lente Quelques mois à quelques années		

I 8 / TECHNIQUE - Productions végétales

4- Exemple d'interprétation



Localisation : Région de Figari, arène granitique

Culture : plantier de vigne

Historique de la parcelle : précédente vieille vigne

Taux d'argile : 10 %

pH eau : 6

L'argile représente uniquement 10 %. Dans ce type de sol, le taux de MO souhaité doit être d'environ 3%. Le redressement de la MO du sol à 3% semble inenvisageable économiquement. Mais l'objectif est d'approcher un minimum de 2%, peu importe le type de sol et de culture.

Le C/N est légèrement élevé avec un niveau à 12,9. Le pH eau à 6 est probablement un facteur limitant l'activité biologique du sol réduisant la dégradation des matières carbonées du sol et les laissant s'accumuler. Dans ces conditions, le chaulage doit être envisagé immédiatement afin de redresser le pH du sol. L'amélioration du pH du sol proche de 6,5 permet une meilleure activité biologique qui contribue ainsi à la diminution du C/N.

Le choix de la matière organique apportée doit avoir un C/N compris entre 11 et 14 maximum afin d'éviter d'accentuer l'écart entre la libération carbonée et azotée.

Calcul :

Le taux de MO du sol est de 1,6 % et le taux minimum souhaité est de 2 %, soit une différence de 0,4 %.

On considère que l'enherbement automnal détruit au printemps, les restitutions liées à la culture (bois de taille, feuille, racine) et le travail de sol au minimum permettent de maintenir le taux de MO du sol à l'équilibre mais ils ne suffisent pas à l'augmenter. Dans ce cas, seuls les apports de composts ou de fumiers peuvent être intéressants pour redresser le niveau de MO du sol.

L'objectif est d'atteindre un niveau minimum de 2% de MO du sol. Le calcul se fait de la manière suivante :

1 hectare de terre sur une profondeur de 0-30 cm correspond à environ 3 000 T de terre par hectare

Le taux de MO à redresser est de 0,4% sur un volume de 3 000 T/ha de terre ce qui correspond à 12 T de MO /ha

$3\,000 \times 0,4\% = 12\text{ T/ha de MO}$

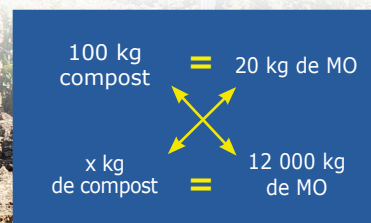
→ Il faut ajouter 12 T de MO par hectare pour augmenter le niveau de MO de 1,6 à 2%

Choix du produit :

Les composts et fumiers de la région sont plus ou moins similaires et présentent une concentration en matière organique d'environ 20%.

Donc 100 kg de compost ou fumier équivaut à 20 kg de MO.

Si on souhaite apporter 12 T/ha de MO, il est nécessaire d'apporter $(12\,000 \times 100) / 20 = 60\text{ T/ha}$ de compost ou fumier.



5 – Prestation d'analyse de sol par Inter Bio Corse

Afin d'accompagner et de conseiller au mieux les agriculteurs bio, Inter Bio Corse propose des prestations d'analyse de sol et de conseils agronomiques toutes filières confondues.

Pourquoi réaliser une analyse de sol ?

- Connaître le fonctionnement de son sol
- Définir les atouts et contraintes de son sol
- Mettre en place un plan de gestion organique et d'amendement calcique (chaulage) : planifier les travaux de sol, choisir les fertilisants et amendements à effectuer et leurs quantités (fumiers, composts, engrais spécifiques,...)
- Utiliser le matériel de sol à bon escient.

Comment se déroule la prestation ?

Un(e) technicien(ne) d'Inter Bio Corse se déplace sur votre exploitation. La parcelle d'étude ainsi que vos objectifs sont identifiés ensemble. Le prélèvement de sol est effectué selon 12 points de prélèvement sur la parcelle. L'ensemble des prélèvements est homogénéisé et un sous échantillon de 500 g de terre fine est expédié au laboratoire. Environ 1 mois après l'envoi, les résultats de laboratoire sont retournés à Inter Bio Corse pour interprétation des résultats. Enfin, un compte rendu détaillé des résultats vous sont remis avec une proposition d'intervention adaptée à vos besoins (amendement organique, calcique, engrais, couvert végétaux, travail de sol, ...)

Quand réaliser le prélèvement ?

Les analyses de sol physico-chimiques peuvent être réalisées toute l'année sans présenter de forte variation dans les paramètres analysés. En revanche, pour des raisons pratiques concernant le prélèvement, il est préférable de réaliser le prélèvement de sol après une période pluvieuse afin de faciliter le prélèvement de la terre sur la profondeur 0 à 30 cm.

Quel est le coût de la prestation ?

L'analyse de sol est valable environ 5 ans. En fonction, des apports effectués ou des objectifs de production cette analyse peut être effectuée plus régulièrement. L'analyse de sol est réalisée sur une entité plus ou moins homogène avec une surface maximum de 5 hectares pour une analyse. Au-delà, les résultats ne seraient plus représentatifs. Le coût du diagnostic complet est de 240€, puis 120€/analyse si plusieurs prélèvements le même jour.



Les différentes phases du diagnostic

1. Observation de terrain avec l'agriculteur

- Identification des attentes ou des problèmes agronomiques
- Observations de la topographie, de l'historique de la parcelle, la circulation de l'eau, les plantes bio-indicatrices...



3. Restitution des observations

Les analyses de laboratoire nous permettent d'affiner nos observations de terrain afin de vous proposer des préconisations adaptées à votre sol et à vos cultures

2. Réalisation de fosses

- Lecture de profil
- Réalisation de tests pratiques (acidité, stabilité...)
- Prélèvements de sol sur le profil et envoi au laboratoire



4. Réalisation d'un document complet de diagnostic de sol

Ce diagnostic comprend le compte rendu de l'analyse des résultats et les préconisations

Plus d'information, contacter le conseiller(e) en charge de votre production :

Arboriculture/Viticulture et Prairies/Céréales : Léa Luccioni - 06 26 04 59 68 (2A)
Valentin Marie - 06 14 26 82 88 (2A - 2B)

Maraîchage/Oléiculture : Charlotte Porchier - 06 70 66 73 58 (2A)
Thomas Mequignon - 06 24 54 03 48 (2B)

PPAM : Charline Landerieux - 06 32 19 25 41 (2B)

20 / AUTRES / CONTACT

Les commandes groupées d'Inter Bio Corse

Comme tous les ans, Inter Bio Corse organise des commandes groupées pour ses adhérents.

La centralisation des commandes permet une réduction des coûts liés au transport, de bénéficier des prix d'achat avantageux en passant les commandes chez des fournisseurs qui sont en relation avec des grossistes et des revendeurs.

Les adhérents ont la possibilité de solliciter Inter Bio Corse pour organiser d'autres commandes, mais seulement pour des produits non disponibles localement ou à des prix "grand public".

Vous pouvez vous rapprocher des animateurs-conseillers d'Inter Bio Corse pour faire part de vos demandes, ils estimeront la faisabilité de la commande.

Calendrier des commandes groupées

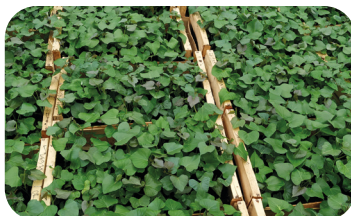
Poules pondeuses : commandes en Octobre, livraison au Printemps

Pommes de terre et échalotes : commande en Octobre, livraison : semaine 4 et semaine 8

Fraisiers : commande en novembre, livraison en mars

Patates douces : commande en novembre, livraison en mai

Ail : commande en août, livraison en octobre



Poules pondeuses bio à vendre

Pour le renouvellement de son cheptel,

Jean Charles Gazano met en vente ses poules pondeuses, âgées d'1 an.

Elles sont à réserver pour le mois de Janvier.

Tarif : 10€ / poule

Contact : Jean Charles Gazano

20137 Porto Vecchio
06 12 71 30 40

INTER BIO CORSE

Association à vocation interprofessionnelle de
l'agriculture biologique corse

L'équipe d'Inter Bio Corse

Emilie CLAUDET | **Coordinatrice**
06 03 51 30 65 | eclaudet.biocorse@gmail.com

| **Secrétaire comptable**
04 95 38 85 36 | secretariat.biocorse@gmail.com

Joëlle CHAN FAN | **Assistante de communication**
06 70 66 71 90 | communication.biocorse@gmail.com

Charline LANDERIEUX | **Animatrice conseillère PPAM
Responsable aides / déclarations de surfaces**
06 32 19 25 41 | c.landerieux.biocorse@gmail.com

Charlotte PORCHIER | **Animatrice - conseillère filières maraîchage et oléiculture (2A)**
06 70 66 73 58 | maraichage.sud.biocorse@gmail.com

Thomas MEQUIGNON | **Animatrice - conseillère filières maraîchage et oléiculture (2B)**
06 24 54 03 48 | maraichage2b.biocorse@gmail.com

Valentin MARIE | **Animateur - conseiller filières agrumes et viticulture (2A-2B)**
06 14 26 82 88 | valentin.marie.bio@gmail.com

Léa LUCCIONI | **Animatrice - conseillère filières viticulture - arboriculture -
élevage - fourrages/céréales (2A)**
06 26 04 59 68 | techbio2a@gmail.com

Corsic'Agropôle - 20230 SAN GIULIANO
04 95 38 85 36 | biocorse@gmail.com

Les administrateurs d'Inter Bio Corse

Collège amont :

M. Paul BIANCHI (Élevage bovin) - Président

Mme Sylvie BOCOgnano (Élevage caprin)

M. Jacques ABBATUCCI - (Élevage bovin)

M. Jean Yves FOIGNET (Apiculture)

M. Jérémie VERDEAU (Maraîchage)

M. Florent RENGADE (Élevage bovin)

Collège aval :

SAS Patrick BERGHMAN - Patrick BERGHMAN - Vice-Président

SARL Domaine Abbatucci Distribution - Jean Charles ABBATUCCI

Castagna di vallerustie - Laurent VINCENSI

Magasins La Roulotte - Christa DUREN

OP CAPIC - Jean André CARDOSI

Les jardins de Bordéo - Sophia VON KEYSERLINGK



Cette lettre d'infos est réalisée par l'équipe d'Inter Bio Corse. Conception maquette : Emilie Claudet, Joëlle Riana Chan Fan
Si vous souhaitez faire paraître un article, contactez-nous au 04 95 38 85 36, ou par mail à communication.biocorse@gmail.com.